



Action RE-buts

4200, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1S9
Téléphone : (514) 396-7894, Télécopieur : (514) 396-7896
Courrier électronique: act_reb@cam.org
Site WEB: http://www.cam.org/~act_reb/



**Mémoire à l'attention du Bureau d'audiences publiques en environnement sur le Projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Ste-Sophie par la compagnie
Intersan inc.**

08 janvier 2004

Objet: Position de la coalition Action RE-buts sur le projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie

La Coalition Action RE-buts souhaite donner sa position sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Sophie située dans la MRC Rivière-du-Nord. Action RE-buts est un organisme qui travaille pour la mise en place d'une véritable gestion écologique des matières résiduelles au Québec, en particulier dans la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) afin de réduire l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles. Depuis les 12 dernières années, Action RE-buts a réalisé de nombreux projets communautaires en éducation environnementale et en gestion écologique des matières résiduelles. Entre autres, nous avons réalisé un projet intitulé « Rue écologique » dans le quartier Pointe-aux-Trembles à Montréal dans lequel nous avons réussi à faire **réduire** de 20% la quantité de déchets produits par les citoyens. Nous avons mis en place le Réseau des ressourceries du Québec (soixantaine de ressourceries au Québec) lequel débute cette année un nouveau programme de formation pour 'valoristes' ou transformateurs de déchets en ressources. Nous avons implanté plusieurs sites de compostage communautaire, un réseau de lombricompostage pour les résidents de multi-logements, etc. En fait, malheureusement, toutes ces initiatives de groupes environnementaux qui veulent transformer les déchets en ressources en créant des emplois durables en environnement, doivent actuellement lutter contre les multinationales comme Intersan qui ne font que profiter de la pollution qui résulte de l'enfouissement massif et pêle-mêle au détriment des réelles solutions.

Action RE-buts s'oppose donc au projet en question et propose plutôt la valorisation du concept des 3R (réduction, réemploi et recyclage-compostage) ainsi que la régionalisation de la gestion des déchets au Québec. Dans ce mémoire, Action RE-buts démontrera les failles dans les justifications du projet donné par le promoteur, Intersan, qui semble affirmer que l'enfouissement est la solution idéale à la problématique de la gestion des matières résiduelles au Québec. Intersan ne respecte pas la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, est irresponsable quant à l'état de contamination du site et les effets sur la population, les perspectives démographiques de son marché visé ont été calculé sur une échelle régionale hautement élargie (incluant la CMM) et les perspectives économiques du projet d'enfouissement cible une spécialisation en matériaux secs récupérables provenant de la CMM.

L'enfouissement massif et l'exportation des déchets vont à l'encontre des objectifs prioritaires de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui priorisent les 3R avec un objectif global à atteindre de 65 % de matière récupérée et la régionalisation de l'enfouissement des matières résiduelles (voir la page 13 du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008). La régionalisation (principe #4) permet une réelle démocratie environnementale (question éthique), une responsabilisation des municipalités et des populations par rapport à leur production de déchets et la régionalisation évite aussi de nombreux problèmes environnementaux liés à l'enfouissement massif et au transport de déchets.

La justification du projet présentée dans le rapport d'étude d'impacts implique que l'entreprise veut modifier la vocation du site pour en faire un centre de valorisation environnementale des résidus (CVER) dont les infrastructures de recyclage et de récupération se feraient sur les terrains actuels de l'entreprise **sans nécessité** du nouveau projet d'agrandissement. Le besoin de l'augmentation de 9 ha de la superficie d'enfouissement proviendrait plutôt de la construction d'un bioréacteur se nourrissant des biogaz produit par l'enfouissement pêle-mêle. Ce projet propose donc une augmentation dans l'enfouissement pêle-mêle de déchets et non la récupération. Jusqu'à présent aucune recherche sérieuse n'a démontrée que la bioréaction est plus avantageuse au niveau environnemental dans la transformation de déchets organiques en ressources. En fait ce mode de gestion nécessite une alimentation constante et élevée de déchets organiques donc une continuation de l'enfouissement pêle-mêle, et les extrants de ce processus ne sont pas moins polluants.

Le projet d'Intersan à Ste-Sophie vise un marché démographique régional couvrant des territoires de la CMM soit de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie et de l'Outaouais pour une population de 4,6 millions d'habitants¹. Il est difficile d'évaluer exactement les proportions et la provenance des déchets, mais nous savons que seulement 17% des déchets enfouis dans ce site proviennent des Laurentides. Il y a une population de 9400 habitants pour la municipalité de Ste-Sophie ou 84 000 pour la MRC de La Rivière-du-Nord² et les déchets de cette population et seulement une partie de ces déchets sont enfouis au LES de Ste-Sophie. Ce qui

Commentaire :

¹ Statistique Canada, 1996. *Recensement 1996*.

² Statistique Canada, 1996. *Recensement 1996*.

est certain c'est que le principe de régionalisation n'est pas du tout respecté ou même considéré. Le terme régional de la régionalisation des sites d'enfouissement est réellement utilisé, dans ce contexte, dans un sens extrêmement large, regroupant plus de la moitié de la population du Québec. Pourquoi les résidents de cette région devraient subir les conséquences environnementales et sociales de ce LES qui accueille surtout des déchets de l'extérieur ? Vingt-quatre pourcent des matières résiduelles de la CMM sont transportés au LES de Ste-Sophie³, ce qui fait que ce site arrive pas loin derrière le LES de Lachenaie, le principal acquéreur qui reçoit 33 % des matières résiduelles de la CMM⁴. Le LES de Sainte-Sophie espère-t-il devenir le prochain méga-site québécois d'enfouissement?

Des fonds publics de trois milliards de dollars investit par le gouvernement provincial dans un programme de travaux publics dont la moitié avait déjà été allouée en 2002 pour la construction non-résidentielle amène le promoteur a espéré une importante augmentation de son marché en matériaux secs⁵. Un marché qui pourrait être agrandi par la construction résidentielle répondant à la crise du logement et au faible taux d'intérêt dans le secteur. Le LES de Sainte-Sophie deviendra-t-il donc un dépôt caché de matériaux secs alors qu'un projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (2000, 43 G.O.II 6690) prévoit qu'il n'y aura plus d'autorisation pour de nouveaux dépôts de matériaux secs et que les dépôts existants ne pourront être agrandis? Ainsi, le promoteur justifierait son projet d'agrandir le site d'enfouissement pour un marché constitué de matériaux secs qui sont des matériaux facilement récupérables.

Action RE-buts se positionne donc contre ce projet puisqu'il va à l'encontre des principes d'une gestion écologique des matières résiduelles et de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. Ce projet est d'après nous, une solution trop coûteuse sur les plans environnementaux et sociaux pour les résidents de la MRC Rivière-du Nord. Cet agrandissement de 9 millions de tonnes métriques additionnelles (à quelle rythme d'enfouissement est inacceptable lorsqu'on considère l'état de contamination du site présentement. Action RE-buts propose donc une évaluation **indépendante** de l'état de contamination du site (reconnu récemment) et une recherche pour établir un nouveau site

³ CMM, 2003. *Projet de PMGMR de la CMM soumis à la consultation publique.*

⁴ CMM, 2003. *Projet de PMGMR de la CMM soumis à la consultation publique.*

⁵ Intersan Inc., 2003. *Études d'impacts du projet d'agrandissement du LES de Sainte-Sophie*

d'enfouissement sur le territoire de la MRC Rivière-du-Nord. Le nouveau site devra prioriser les besoins de la MRC et faire tout ce qui est nécessaire pour ne pas empoisonner les résidents de la région.. Cette proposition s'enlignera avec le scénario 2 du nouveau plan de gestion de la CMM. Rappelons-nous que les groupes et citoyens qui ont participé aux audiences publiques de la CMM sur ce nouveau plan de gestion ont majoritairement recommandé la régionalisation de la gestion des déchets et s'attendent à ce que le gouvernement respecte cette recommandation. Si une période de transition est nécessaire avant de pouvoir mettre en place une réelle régionalisation de la gestion des déchets, le gouvernement ne devrait pas reculer devant ce défi et mettre tous les efforts et les ressources pour réussir. Si nous sommes pris dans cette situation complexe et soi-disant urgente c'est bien parce que le principe de régionalisation des déchets n'a presque jamais été mis en pratique dans la grande région de Montréal.

Action RE-buts et ses membres souhaitent aussi mentionner qu'elle appuie la position du Collectif Alerte à l'enfouissement / participation citoyenne composé de groupes et citoyens de la région préoccupé par la question des mega-dépotaires dans la région et au Québec. Ce Collectif a exprimé des préoccupations par rapport aux problèmes environnementaux existants (écoulement des nappes phréatiques contaminées vers les terres agricoles de St-Anne-des-Plaines, échappement de biogaz, risque de contamination des puits d'eau potable de cette même région, etc.) causés par les mauvaises pratiques d'Intersan dans la gestion du site et le besoin d'imputabilité du promoteur face à ces problèmes. L'acceptabilité sociale de ce projet serait donc très faible. Finalement Action RE-buts juge que si ce promoteur n'a pas su démontrer une conformité aux règlements gouvernementaux dans la gestion sécuritaire de ce site, nous n'avons aucune raison de croire qu'elle les respectera dans le futur.

Finalement, Action RE-buts soutient donc les communautés locales qui subissent les effets nocifs des megadépotaires remplis de déchets qui proviennent d'ailleurs et nous espérons que le gouvernement respectera leurs revendications démontrant une réelle volonté de démocratie environnementale.

